



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE
E/CN.4/2001/NGO/173
12 mars 2001

Original: ANGLAIS ET
FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
Point 17 b) de l'ordre du jour provisoire

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME:
DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Exposé écrit*/ présenté par la Société pour les peuples en danger, organisation non gouvernementale
dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[5 février 2001]

*/ Exposé écrit publié tel quel, en anglais et français, sans avoir été revu par les services
d'édition.

Défenseurs des droits de l'Homme en Indonésie

Les conditions de travail des défenseurs des droits de l'Homme se sont, durant ces douze derniers mois, sans cesse détériorées dans la province de Aceh en Indonésie, ceci malgré plusieurs accords de cessez-le-feu conclus entre le gouvernement indonésien et le Free Aceh Movement (GAM). En dépit de ces accords, plus de 900 personnes ont été tuées, victimes d'actes de violence motivés par des raisons politiques. L'Association pour les Peuples Menacés condamne les violations des droits de l'Homme commises par chacune des parties au conflit. Nous sommes particulièrement inquiets du nombre croissant d'actes de violences commis par les membres des forces de sécurité ou des forces leur étant proches envers les défenseurs des droits de l'Homme nationaux et étrangers et envers les collaborateurs des organisations de secours. En dépit de nombreux appels de la part des organisations internationales des droits de l'Homme et de secours, les autorités indonésiennes ont dédaigné garantir la sécurité des défenseurs des droits de l'Homme et des collaborateurs des organisations de secours. Le meurtre de l'avocat des droits de l'Homme Jafar Siddiq Hamzah, dont le cadavre mutilé a été retrouvé le 5 septembre 2000 à Medan, a eu un grand retentissement également au niveau international. C'est avec effroi que les défenseurs des droits de l'Homme du monde entier ont réagi au meurtre, le 16 septembre 2000, du recteur de l'Institut Public Ar Raniry pour les Etudes Islamiques, le Professeur Safwan Idris. Le Professeur Idris était un membre reconnu de la Commission d'enquête indépendante mise en place par le Président indonésien et qui analysait les violations des droits de l'Homme commises par l'armée dans la province de Aceh. A maintes reprises, des défenseurs des droits de l'Homme ont été arrêtés arbitrairement, de nombreux défenseurs des droits de l'Homme se plaignent de recevoir des menaces et d'être victimes d'intimidations.

Les cessez-le-feu devaient permettre l'approvisionnement de dizaines de milliers de réfugiés par une aide humanitaire urgemment requise. Face à la recrudescence des atteintes aux collaborateurs des organisations humanitaires, de plus en plus d'organisations internationales de secours se retirent de la zone de crise. Ainsi, en août 2000, trois collaborateurs de l'organisation de secours britannique OXFAM ont été maltraités par des membres des Brigades de Police Mobiles (Brimod). En décembre 2000, trois collaborateurs de l'organisation de secours danoise RATA ont été abattus par balle. L'Association pour les Peuples Menacés appelle la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies à condamner les attaques à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme et à exiger du gouvernement indonésien qu'il assure sans plus attendre la sécurité des défenseurs des droits de l'Homme et des collaborateurs des organisations humanitaires. Les récentes atteintes aux militants des droits de l'Homme et aux collaborateurs des organisations de secours doivent également faire l'objet d'enquêtes indépendantes et il doit être demandé des comptes aux responsables.
